

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 14	<u>Pour</u> : 14	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-six le 1^{er} avril à 20 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

BAZINET Bernard	POUR	FURGAUT Antoine	POUR	MATHIS Franck	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	POUR	GRASSET Cécile	POUR	MERLE Yannick	POUR
COLLOT Didier	POUR	LABOURET Alexis	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DABOUSSI Margot	POUR	MAREDA Vincent	POUR	PINEL Catherine	<i>Absente</i>
FUENTES Marie-Claude	POUR	MARQUILLIE Catherine	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(E)(S) EXCUSE(S): Catherine PINEL

ABSENT(E)(S):

SECRETAIRE DE SEANCE : Yannick MERLE

2026-20 Formation des commissions communales et élection des membres

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président.

Ainsi, le Maire propose la création de cinq commissions municipales

La Commission « Urbanisme – Travaux – Voirie – Sécurité – Patrimoine - Cadre de vie » travaillera sur les questions et dossiers en lien avec :

- les logements et bâtiments communaux
- la voirie, chemins ruraux, circuits divers
- le suivi des chantiers
- la sécurité routière, risque incendie et inondations
- l'accessibilité
- le suivi des actions avec la CCPN (VIC et pistes forestières)
- le Plan Communal de Sauvegarde et comité feux de forêt
- les actions transversales de communication

AR Prefecture

La commission « Budget - Prospective - Ressources humaines - Marchés publics » travaillera sur les questions et dossiers en lien avec :

- le budget
- la participation des communes aux frais de scolarité
- la RH/CLECT de la CCPN
- les subventions
- la prospective
- les marchés publics et contrats
- les actions transversales de communication

La commission « Affaires scolaires et extra-municipale des menus » travaillera sur les questions et dossiers en lien avec :

- la cantine, circuits courts et projet alimentaire territorial
- le suivi du RPI
- la commission scolaire de St Estèphe et l'Amicale Laïque
- la CCPN sur la compétence périscolaire
- les fêtes des écoles, classes vertes, cycles piscine, arbres de Noël des enfants de la commune
- les actions transversales de communication

La commission « Enfance/jeunesse-Séniors-Culture-Vie associative et sportive » travaillera sur les questions et dossiers en lien avec :

- la CCPN sur la compétence enfance/ jeunesse
- Les Seniors – Solidarités – Santé (Lien avec le CIAS - Actions seniors (ateliers, prévention, visites) - Suivi des situations sociales sensibles - Coordination avec les services médico-sociaux - Prévention santé, campagnes d'information)
- La vie associative
- La culture (événementiel, bibliothèque, boîtes à livres etc.)
- L'animation des réunions publiques et réunions par hameaux
- Le développement de la participation citoyenne (consultations, ateliers, boîtes à idées)
- La condition animale : lien avec les associations et suivi de l'activité du chenil
- Les actions transversales de communication

La commission « communication » sera chargée de :

- garantir la communication interne et externe et de
- développer un certain nombre d'outils : bulletin municipal, Intra Muras, boîtes à idées, sondages, site internet, réseaux sociaux.

Monsieur le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures sur les diverses thématiques, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions.

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1- Urbanisme – Travaux – Voirie – Sécurités – Patrimoine - Cadre de vie
- 2- Budget - Prospective - Ressources humaines - Marchés publics
- 3- Affaires scolaires et extra-municipale des menus
- 4- Enfance/jeunesse-Séniors-Culture-Vie associative et sportive
- 5- Communication

Article 2 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

AR Prefecture

1- Urbanisme – Travaux – Voirie – Sécurités – Patrimoine - Cadre de vie :

- Bernard Bazinet (Président de droit)
- Laurent Pialhoux (vice-président)
- Didier Collot
- Marie-Claude Fuentes
- Franck Mathis
- Vincent Marena

2- Budget - Prospective - Ressources humaines - Marchés publics

- Bernard Bazinet (Président de droit)
- Catherine Marquillie (vice-présidente)
- Sébastien Vigneron
- Franck Mathis
- Laurent Pialhoux
- Catherine Pinel
- Marie-Claude Fuentes
- Vincent Marena
- Didier Collot

3- Affaires scolaires et extra-municipale des menus

- Bernard Bazinet (Président de droit)
- Sébastien Vigneron (vice-président)
- Catherine Marquillie
- Antoine Furgaut
- Margot Daboussi
- Yannick Merle
- Marie-Claude Fuentes

Les membres de la commission « affaires scolaires » qui siégeront aux conseils d'école du RPI Augignac / St-Estèphe sont : Bernard Bazinet, Margot Daboussi, Sébastien Vigneron, Antoine Furgaut

4- Enfance/jeunesse-Séniors-Culture-Vie associative et sportive

- Bernard Bazinet (Président de droit)
- Marie Claude Fuentes (vice-présidente)
- Cécile Grasset
- Margot Daboussi
- Alexis Labouret
- Antoine Furgaut
- Catherine Marquillie

5- Communication

- Bernard Bazinet (Président de droit)
- Cécile Grasset (vice-présidente)
- Sébastien Vigneron
- Patricia Chabot Lalay
- Laurent Pialhoux
- Catherine Marquillie
- Marie-Claude Fuentes

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
Le Maire, Bernard BAZINET

Copie conforme en Mairie,
le 07 avril 2026
Au registre sont les signatures.
Le Maire
M. Bernard BAZINET

